

Politique d'établissement Science Ouverte

Université Bordeaux Montaigne

Le mouvement pour la science ouverte est une lame de fond soutenue par les politiques nationales et internationales. Il procède de la conviction que pour être un facteur de progrès social et technologique, la science ne peut être enfermée par des logiques de marchandisation des savoirs. Le modèle de science ouverte permet une réelle « cumulativité » des connaissances et renforce le potentiel d'innovation des données produites par la recherche publique.

L'Union Européenne l'encourage (Appel d'Amsterdam, septembre 2016, obligation du libre accès dans les projets H2020), comme la France, avec la loi République numérique (septembre 2016), qui prévoit le libre accès aux publications scientifiques financées par la recherche publique, grâce au droit dévolu aux chercheurs de diffuser leurs articles sous format ouvert et par voie numérique après un embargo de 6 à 12 mois selon les disciplines, quel que soit le contrat passé avec un éditeur. En juillet 2018, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Frédérique Vidal a annoncé les axes d'un plan national « Science Ouverte », en neuf mesures visant à mettre en place les conditions du développement d'une science ouverte en France. Au niveau européen, le Plan S prévoit une généralisation du libre accès fin 2021.

A l'Université Bordeaux Montaigne, la Science Ouverte est déjà pratiquée depuis plusieurs années : dans le cadre d'initiatives individuelles ayant intégré la mise en libre accès des données et des publications (Mauriac en Ligne, Ecce Carto, revue *Essais*, ouverture de carnets hypothèses...), ou par une politique d'établissement s'appuyant notamment sur le soutien financier à des initiatives de valorisation du libre accès (DOAJ, programme Freemium d'Open Edition, programme Knowledge Unlatched pour les livres numériques). Les Commissions Recherche du 4 décembre 2017 et du 8 février 2018 ont fait de l'incitation au dépôt dans HAL un levier important de cette politique d'établissement. Enfin, en 2018, l'Université Bordeaux Montaigne faisait partie des signataires de l'Appel de Jussieu.

Par cette déclaration, nous souhaitons confirmer et approfondir l'engagement de l'Université Bordeaux Montaigne dans la voie de la Science Ouverte, tout en restant dans le respect des libertés académiques. Cela passe par des actions concrètes engagées dès 2019 :

- L'incitation au référencement systématique dans HAL ainsi que le dépôt des publications de recherche de l'université permettront d'alimenter l'archive institutionnelle d'UBM qui sera formalisée par la création d'un portail HAL, parallèlement à sa participation future à l'archive



ouverte bordelaise OSKAR. Cette archive viendra en appui des campagnes d'évaluation des publications scientifiques des unités de recherche de l'établissement.

- L'université s'engage dans la voie de la gestion et de la mise à disposition/diffusion publique des données de la recherche produites en son sein, selon le modèle FAIR (« facile à trouver, accessible, interopérable, réutilisable ») et selon le principe : aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire. Cette gestion nouvelle prendra appui sur la Direction de la recherche, le SCD et la Direction du Système d'Information et du Numérique de l'université.
- Le choix de modalités ouvertes de diffusion qui faisait jusqu'à présent l'objet d'une notification sera désormais pris en compte parmi l'ensemble des critères d'attribution d'aides par l'établissement aux projets de recherche ou au financement des publications.

L'accompagnement de ce plan sera assuré par un ensemble de services (ateliers de dépôts, améliorations des notices, extractions de références, création de CV en ligne...) mis en place par la Direction de la Recherche et le Service Commun de la Documentation afin de garantir à l'ensemble des unités de recherche et de leurs membres des moyens adaptés, quel que soit leur degré initial d'appropriation de ces nouvelles pratiques. Y seront présentés les bénéfices individuels autant que collectifs du dépôt en archives ouvertes. Cette adaptation sera prise en compte dans l'application des critères.

Par ailleurs, l'Université Bordeaux Montaigne entend soutenir une vision de la Science Ouverte qui s'appuie sur trois axes :

- Les actions menées ont pour objectif d'assurer à tous les chercheurs.es de l'établissement de pouvoir s'approprier le libre accès, quelle que soit son unité d'appartenance et leur tutelle, et quelles que soient leurs pratiques de recherche individuelles. L'avancée vers une Science Ouverte qui n'est pas l'apanage de quelques chercheurs.es éclairé.e.s, mais où toute la communauté trouve un avantage, nous apparaît comme cruciale.
- En tant qu'université à dominante SHS, l'Université Bordeaux Montaigne est favorable à une voie vers le libre accès affirmant qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la Science Ouverte et les pratiques de l'édition universitaire. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les pratiques traditionnelles de l'édition en Sciences Humaines et l'idéal d'accès libre au savoir. Nous nous reconnaissons pleinement dans le principe de « bibliodiversité » porté par l'Appel de Jussieu : un libre accès qui préserve la diversité de l'édition scientifique et le libre choix par le chercheur de l'éditeur qui le publie. Elle-même porteuse d'au moins trois structures éditoriales universitaires et d'une structure fédérative (UNA Editions), elle entend les soutenir dans la définition d'une politique éditoriale qui prenne en compte la Science Ouverte, libre accès du texte intégral. Pour cette raison, elle soutient le choix d'Ausonius



Editions, des Presses Universitaires de Bordeaux, et des Editions de la MSHA, d'aller vers la plateforme Open Edition Books. Elle s'engage à soutenir les revues scientifiques qu'elle co-finance souhaitant évoluer vers le libre accès.

- La Science Ouverte va de pair avec la visibilité des publications et productions scientifiques de l'établissement : opter pour la Science Ouverte, c'est vouloir affirmer la présence de l'établissement, notamment sur le Web. En conséquence, des décisions ont été prises pour améliorer le signalement de nos publications dans les bases bibliométriques, (WoS, Scopus, ERIH) comme l'accompagnement des revues locales vers un meilleur référencement, et auprès des instances nationales comme l'Observatoire des Sciences et Techniques avec lequel a été réalisé une étude prenant en compte les spécificités d'une université SHS pour l'évolution des méthodes d'évaluation de la publication scientifique. Le choix d'une signature normalisée participe de ces décisions.

Validée en Commission recherche du 19 09 2019

Frédéric Bontoullé

